

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2021

OBJET : CONVENTION DE RESILIATION A L'AMIABLE BAIL A LOYER DURCOS

L'an deux mille vingt-et-un, et le neuf novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory

EXCUSES : OYHENART Joël - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

La Maire rappelle que la Commune a donné à bail à loyer à Monsieur Rémy DURCOS un local au sein d'un ensemble immobilier (parcelles cadastrées section AB n°49 et 146), dont elle est propriétaire.

Monsieur Rémy DURCOS désirant cesser son activité a demandé la résiliation amiable de son bail à compter du 1^{er} janvier 2022.

Elle invite en conséquence ses collègues à se prononcer sur cette affaire et dépose sur le bureau le projet de convention de résiliation amiable qu'elle a rédigé.

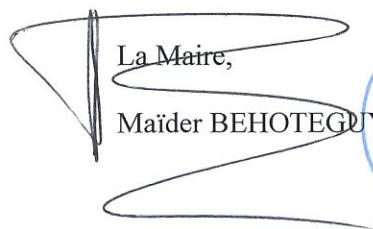
Le Conseil Municipal, où l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE de résilier à l'amiable le bail à loyer conclu le 24 septembre 2018 avec Monsieur Rémy DURCOS à compter du 1^{er} janvier 2022 et ce sans indemnité de part et d'autre.

ADOPTE les termes de la convention de résiliation amiable telle qu'elle lui est présentée par la Maire.

AUTORISE la Maire à signer la convention de résiliation amiable.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY



CONVENTION DE RESILIATION

ENTRE,

D'UNE PART,

La Commune de BARDOS (Pyrénées-Atlantiques) représentée par Madame Maïder BEHOTEGUY, agissant ès qualités de Maire, habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2021 reçue au contrôle de légalité le,
Ci-après désignée le « BAILLEUR »,

ET

D'AUTRE PART,

Monsieur Rémy DURCOS, prestataire évènementiel, né le 04 juin 1997 à BAYONNE (Pyrénées-Atlantiques), demeurant à BARDOS, chemin du Pont de Labour, maison Ur-Egui,
Ci-après désignée le « PRENEUR »,

Il a été exposé et convenu ce qu'il suit.

EXPOSE

Par bail à loyer en date du 24 septembre 2018, la Commune de BARDOS loue à Monsieur Rémy DURCOS un local au sein d'un ensemble immobilier (parcelles cadastrées section AB n°49 et 146), dont elle est propriétaire. Le PRENEUR désirant cesser la location du bien, il demande la résiliation du bail au BAILLEUR qui en est d'accord.

CONVENTIONS

Les parties conviennent par le présent acte de mettre fin au bail dans les conditions suivantes.

Article 1 - DATE DE LA RESILIATION

La résiliation du bail à loyer du local prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 - ETAT DES LIEUX

Il sera établi un état des lieux qui sera comparé à l'état des lieux dressé par les parties en début de contrat. Si cette comparaison fait apparaître des dégradations, elles seront réparées aux frais du PRENEUR.

Article 3 - EFFET DE LA RESILIATION

En conséquence de cette résiliation, le BAILLEUR retrouvera la libre jouissance du bien.

Le PRENEUR s'engage à quitter les lieux à la date de la résiliation en les laissant dans un bon état d'entretien.

Fait en autant d'exemplaires que de parties,

A BARDOS, le

La Commune,

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

Le Preneur,

Rémy DURCOS